

## Un Sujet Intéressant

Discutant une loi qui vient d'être soumise à la législature de New-York à l'effet d'introduire certains changements dans le régime représentatif des sociétés de secours mutuels, afin que les anciens délégués et officiers généraux fassent partie de droit des conventions, le *Fraternal Monitor* d'avril publie certaines remarques qui nous ont paru pleines d'intérêt pour les mutualistes en général.

En théorie et en pratique, dit notre confrère américain, les membres d'une mutualité sont l'autorité suprême qui règle son fonctionnement et décide de sa destinée. Mais comme il est impossible aux sociétaires d'agir individuellement, ils doivent faire choix de délégués chargés de les représenter lors des conventions. Pour que le système marche équitablement, il faut cependant que ces conventions aient lieu à des époques déterminées... Puis, comme les membres sont les arbitres de leur propre destinée, il s'en suit qu'ils doivent avoir la liberté d'exercer leur propre jugement. S'ils ne comprennent pas les projets qui leur sont soumis et s'ils adoptent de mauvaises mesures, eux seuls seront punis, eux seuls en souffriront. D'autre part, il est admis que la majorité des membres n'ont pas une connaissance assez étendue des principes qui régissent l'assurance pour qu'ils puissent se prononcer sciemment sur les questions de tarif et les autres sujets techniques proposés à leur attention. Voilà pourquoi la plupart des sociétés ont essayé de remédier à cela en confiant la décision des questions d'intérêt général à une convention ni trop nombreuse pour rendre le travail difficile, ni assez peu nombreuse pour annihiler la représentation...

Pardessus tout, il est nécessaire que les taux soient suffisants et que l'harmonie règne dans l'administration. Pour que les délégués légifèrent sagement et intelligemment, il faut qu'ils connaissent les principes fondamentaux des opérations d'assurance et qu'ils n'acceptent que des tarifs capables de maintenir leur institution en existence indéfiniment. Les mutualistes sont-ils assez avancés pour ne jamais méconnaître ce principe vital? Si l'on s'en rapportait aux difficultés auxquelles ont donné lieu les changements de taux dans quelques associations, il faudrait croire que non. Un certain nombre de mutualistes n'ont pas encore saisi la différence qu'il y a

entre le coût actuel de l'assurance et son coût permanent...

En terminant, l'écrivain du *Monitor* se demande si la solution ne serait pas dans cette mesure: Obliger les mutualistes à baser leur tarif et leur réserve sur une certaine échelle et ne permettre à aucune société de déroger à la loi de l'Etat. Les membres n'auraient qu'à voter ensuite un tarif en conformité, et de cette façon, la théorie mutualiste serait sauvegardée tandis que l'existence de l'institution serait assurée.

## L'Alcool et la Richesse

On ne sera pas étonné d'apprendre que si l'alcool rapporte à l'Etat sous forme d'impôt, il coûte au pays *beaucoup plus*. Le calcul a été fait par M. Rochard, membre de l'Académie de médecine. Le voici refait pour l'année 1899.

En 1899, les 8,861,095 gallons d'alcool bus en France ont coûté :

Aux buveurs .....	\$73,600,000
On a dépensé d'autre part :	
1° Pour les aliénés d'origine alcoolique	1,600,000
2° Pour la répression des crimes de même origine .....	1,800,000
3° Pour l'Assistance publique de même origine .....	14 000,000
4° Pour pertes résultant de suicides ou d'accidents .....	1,000,000
5° Pour salaires perdus par maladies ou chômeurs .....	268,000,000
Total .....	\$360,000,000

Voilà le montant perdu par la France annuellement, à cause de l'alcool.

Et dans ce total ne sont pas compris les pertes qui ne peuvent s'évaluer : diminution de vitalité et d'intelligence, dommages causés par les alcooliques, etc...

En Allemagne, on a pu déterminer les sommes coûtées par une famille d'alcooliques. Une femme alcoolique, qui vivait au commencement du siècle, a eu environ 700 descendants, dont 106 sont allés à l'hôpital, 206 ont mendié, 76 ont été condamnés à la prison, 7 ont été meurtriers. En 75 ans, cette famille a coûté plus de \$1,200,000.

J. BAUDRILLART.

Un médecin d'un asile d'aliénés en France, a étudié 83 enfants idiots et épileptiques de son service; 60 d'entre eux étaient fils d'alcooliques. — E. DURAND.